

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize novembre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Stéphanie BARRÉ - Hind BENAINI - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Maribel AVILES-CORONA - Imène BEN CHEIKH - Farid RADJOUH - Marilyne HERLIN - Paul FAROUZ - Alain GIRARD - Thierry ATLAN - Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Christian DE BARROS - Dahmane BESSAMI - Pierre STOUVENEL - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON - Malikat VERA - Christian BRISSELOT - Frank-Eric BAUM - Patrick BOURGEOIS - Karine BETTAYEB - Sana EL AMRANI - Marco PISANU - Line ASSOGBAVI - Mariane CIMINO - Lyonel CROS - Brahim MESSACI -- Denis REYNAUD - Claude SANCHO.

ETAIENT REPRESENTES

Jean-François CHAZOTTES représenté par Farid RADJOUH
Josiane DAUTRY représentée par Imène BEN CHEIKH
Eddy JOURDE représenté par Christine JANODET

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monique KUCINSKI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

Madame la Maire informe qu'un vœu d'urgence est présenté, par les groupes de la majorité municipale, pour une gestion publique de l'eau à Orly et dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

- *l'urgence est adoptée à l'unanimité.*

5 - Rapport d'information : Présentation de l'Agenda 21.

La séance est suspendue pour permettre à Monsieur Alexis MONTAIGNE, Consultant de la coopérative EXTRACITE d'intervenir et de présenter à l'assemblée municipale le projet d'Agenda 21 à Orly.

11- Présentation du programme de déploiement de réseau FTTH par l'opérateur ORANGE sur la commune d'Orly

Monsieur CALONNE Jean-Luc, Directeur des relations avec les collectivités locales de la société ORANGE présente à l'assemblée municipale le programme de déploiement de réseau FTTH sur la commune d'Orly.

Fin de suspension de séance

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur PISANU demande une modification de son intervention en page 17 concernant le vœu d'urgence relatif à la baisse des APL et à la loi Logement présenté par les groupes de la majorité municipale et le groupe Agir pour Orly. Il faut lire : « Rappelez-vous les charges que les locataires ont subies pendant deux années de suite. Je pense aux Navigateurs et aux Aviateurs ». Sa demande est intégrée au procès-verbal du 19 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur PISANU pose des questions sur les décisions 580, 581, 589, 598, 599, 601, 602, 621, 635, 636, 637 et 638.

Monsieur MESSACI pose une question sur la décision 559.

4 – Communications de la municipalité.

« Je souhaite attirer rapidement votre attention sur quelques événements récents ou à venir :

Jeudi 9 novembre

Thierry ATLAN a réuni **le Conseil de quartier Centre.**

Vendredi 10 novembre

C'était la troisième cérémonie en l'honneur des **lauréats du bac 2017.**

Cette année 174 orlysiens ont obtenu le baccalauréat dont une mention Très bien. Ils sont, en réalité, sans doute un peu plus nombreux.

124 bacheliers étaient présents à la cérémonie, souvent accompagnés par des parents ou des amis.

C'est dans une ambiance très joyeuse que la municipalité a remis à chacun d'entre eux un chèque cadeau de 50 euros.

Je veux remercier l'ensemble des personnels de la Direction Jeunesse et Sport qui, à cette occasion, a organisé de nombreuses animations et moments d'informations autour des actions menées durant l'année 2017.

Samedi 11 novembre

Nous étions nombreux au Monument aux morts pour la commémoration de **l'armistice de la Première guerre mondiale**. Je tiens tout particulièrement à remercier les collégiens d'Orly pour leur participation à cette cérémonie émouvante.

Samedi 18 novembre

Les Orlysiens étaient très nombreux pour **La Nuit de la Solidarité** au Centre culturel.

Cette manifestation annuelle était portée, cette année, par la municipalité, l'association Passerelle Orly Sud et l'association Collectif Enfants Algérie.

MAINTENANT QUELQUES INFORMATIONS SUR DES EVENEMENTS A VENIR

Samedi 25 novembre

A l'occasion de **la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes** plusieurs manifestations sont organisées, de 14h à 18h au Centre social Andrée Chédid et à partir de 18h un ciné-débat au Centre culturel.

Mercredi 6 décembre

Ce sera la **remise du colis aux séniors** ainsi que des chèques CADHOC pour les aides de fin d'année.

Jeudi 7 décembre

Jacqueline MARCONI réunira le **Conseil de quartier Ouest**.

Samedi 9 décembre

Le **Téléthon** aura lieu, de 10h à 18h au gymnase Youri Gagarine, avec les associations d'Orly, les jeunes des structures jeunesse, le Conseil des enfants et le Conseil des séniors.

Samedi 16 décembre

Le Conseil départemental organise la **Fête des Solidarités** au gymnase Desnos.

Enfin, **tout le mois de décembre nous fêterons l'Hiver** dans tous les quartiers de la ville,

Avec notamment le **marché de Noël qui aura lieu samedi 16 et dimanche 17 décembre sur la place du Marché du Centre ancien** avec de nombreuses animations et notamment, le samedi à 17h30, le défilé des Géants d'Orly, habillés de leur tenue d'hiver, au départ du Centre culturel jusqu'au marché de Noël.

J'attire votre attention sur la tenue du prochain Conseil municipal le Jeudi 21 Décembre 2017, il aura lieu exceptionnellement à 19h pour favoriser l'élection du Conseil d'enfants.

Je vous remercie de votre attention ».

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

6 - Autorisation donnée à Madame la Maire de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Passerelle Orly Sud.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

7 - Approbation du rapport d'activité 2016 contrat de ville.

L'assemblée municipale prend acte.

8 - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables 2017.

Adopté à l'unanimité.

9 - Orientations budgétaires 2018.

L'assemblée municipale prend acte.

10 - Modification du tableau des emplois et des effectifs.

Adopté à la majorité (7 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et 4 du groupe Une nouvelle ère pour Orly).

11 - Convention de collaboration dans le cadre d'une opération de déploiement de réseau FTTH (Fiber To The Home) par l'opérateur ORANGE sur la commune d'Orly.

Adopté à l'unanimité.

12 - ZAC de la Pierre au Prêtre - Approbation de la cession d'une partie des parcelles S80, S81, S82 et S85 à Valophis Habitat en vue de la construction de l'ilot I.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly et 4 voix contre du groupe Une nouvelle ère pour Orly).

13 - Cession d'une partie des terrains des Roses à Pierreval.

Adopté à l'unanimité.

14 - Approbation d'une convention fixant le montant de la participation au financement des équipements publics de la ZAC de la Pierre au Prêtre exigible auprès de Monsieur NOTARO dans le cadre de sa demande de permis de construire.

Adopté à l'unanimité.

15 - Cadre d'attribution de subvention aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Adopté à l'unanimité.

16 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'entreprise d'insertion « Chez Marie-Za ».

Adopté à l'unanimité.

17 - Cotisation de fonctionnement 2017 pour Val-de-Marne Actif Pour l'Initiative (VMAPI).

Adopté à l'unanimité.

18 - Avenant relatif à la prolongation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et organisation du temps scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Adopté à l'unanimité.

19 - Relèvement des taxes funéraires pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

Vœu d'urgence, présenté par les groupes de la majorité municipale, le groupe Agir pour Orly et le Groupe Une nouvelle ère pour Orly, pour une gestion publique de l'eau à Orly et dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Une modification est apportée, en effet 11 villes (et non pas 10) du territoire ont fait part de leur intérêt de saisir l'opportunité du changement législatif pour que soient menées des études dans la perspective de revenir à une gestion publique de l'eau (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses, Orly, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges).

Considérant que la ville d'Orly, est adhérente au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF).

Considérant que le SEDIF, depuis l'origine, délègue la gestion de l'eau (production et distribution), à une entreprise privée, aujourd'hui Véolia Eau, filiale de la multinationale Véolia et que le dernier contrat entre le SEDIF et Véolia date de 2011 pour une période de 12 ans. Ainsi, via le SEDIF, la ville d'Orly est liée par contrat à Véolia jusqu'en 2022.

Considérant que, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, les Etablissements Publics

Territoriaux présents sur le territoire du SEDIF sont devenus compétents en matière d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Considérant que sur le fondement de l'article L 5219-5 du Code général des collectivités territoriales, les EPT du territoire de la Métropole du Grand Paris (MGP) se sont substitués, au sein du SEDIF, aux communes (ou intercommunalités) présentes dans son périmètre géographique et cela jusqu'au 31 décembre 2017. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) est donc compétent en matière d'eau potable en lieu et place de l'ensemble des 26 communes membres de son territoire.

Considérant que 11 villes du territoire ont fait part de leur intérêt de saisir l'opportunité du changement législatif pour que soient menées des études dans la perspective de revenir à une gestion publique de l'eau (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, L'Hay-les-Roses, Orly, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges).

Considérant que depuis un peu plus d'un an, l'EPT GOSB a mis en place une réflexion politique associant les élus de tous les groupes de son assemblée et a missionné un cabinet spécialisé pour étudier la faisabilité technique, juridique et financière d'un passage à une gestion publique de l'eau. Il s'avère nécessaire de disposer de deux ans supplémentaires pour mener à terme les études engagées.

Considérant qu'une rencontre entre les trois Présidents des EPT n'ayant à ce jour pas délibéré (Grand-Orly Seine Bièvre, Est Ensemble et Plaine Commune) et le Président du SEDIF, M. André SANTINI, a eu lieu le vendredi 20 octobre dernier et qu'un accord de principe a été trouvé pour permettre de laisser les deux ans nécessaires à la poursuite des études (tout en restant liés au SEDIF via une convention provisoire de coopération pour la même période et dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui : notamment le prix de l'eau, les travaux à réaliser sur les réseaux et la qualité de l'eau).

Considérant que l'EPT GOSB dispose de la possibilité de maintenir différents modes de gestion de l'eau potable sur son territoire en fonction des différentes villes qui le composent.

Considérant que la gestion de l'eau, comme bien commun à l'humanité, doit être guidée par l'intérêt général et mérite une gestion publique conjuguant solidarité, développement durable des territoires, qualité de vie et préservation des ressources naturelles.

Considérant que l'eau n'est pas qu'une marchandise et que la gestion publique de l'eau, distante de toute recherche de profit, présente des avantages pour un prix de l'eau maîtrisé.

Considérant que, comme le rappelle l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la ressource en eau est au cœur des enjeux climatiques, qu'il faut en assurer une gestion économe et garantir son approvisionnement aux usagers en cas d'événements.

Considérant que le Conseil de Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre aura à délibérer à ce sujet lors de sa séance du 19 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ORLY

- **AFFIRME** son attachement à une gestion publique de l'eau.
- **SOUHAITE** que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ne réadhère pas, en l'état, pour les villes concernées, au SEDIF pour ces deux prochaines années.

- **SOUHAITE** que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre continue à mener des études techniques, juridiques et financières qui permettent de déboucher sur des alternatives aux délégations de service public telles que conduites par le SEDIF depuis sa création.
- **DEMANDE** à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de signer, pour un délai maximal de deux ans, la Convention de coopération avec le SEDIF afin qu'il assure la gestion de l'eau potable dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur MESSACI pose sa question : « Le centre médical Méliès a fait l'objet ces dernières semaines d'une mobilisation importante des Orlysiens.

Cette mobilisation est née d'une information laissant à penser qu'une fermeture du CMS aurait été planifiée par la municipalité, courant 2017.

Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est vraiment de vos projets, à court comme à moyen terme, concernant cet équipement médical de proximité ? ».

Madame la Maire apporte la réponse suivante : « Monsieur Messaci, comme nous l'avions déjà annoncé lors des rendez-vous de la santé en novembre dernier et comme vous avez pu le lire en détail dans le dernier journal municipal, la ville a décidé de construire un nouveau centre de santé unique, en cœur de ville, tout près de la place Gaston Viens.

Cet équipement moderne, avec un plateau technique de nouvelle génération et des consultations spécialisées développées, remplacera les deux centres municipaux actuels, Calmette et Méliès, devenus vétustes.

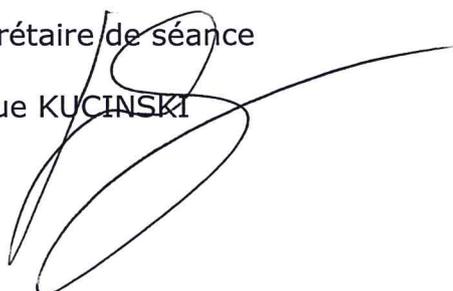
En attendant l'ouverture de ce nouveau centre en 2020, le centre municipal Méliès restera ouvert. A partir d'avril 2018, nous concentrerons les journées de consultation en médecine générale et en soins dentaires les mardis, mercredis et jeudis. Les soins auront lieu sur rendez-vous.

Nous travaillons en parallèle à la réhabilitation de la résidence Méliès et dans ce cadre nous installerons un espace médico-social où se tiendront des consultations médicales, des séances de vaccinations et des activités de prévention pour tous les seniors de la ville. Dans le même temps, le taxi social sera renforcé ».

La séance est levée à 00h45.

La secrétaire de séance

Monique KUCINSKI




La Maire d'Orly
Christine JANODET



